

Les Jardins de Paradis, un modèle en termes d'agriculture durable

Localisation :

Commune du Puy-Sainte-Réparate (13), à proximité du PNR du Luberon.

Historique :

- **2007** : Installation de **Tristan Arlaud** en exploitation individuelle.
- **2012** : Création de la SARL « Les Jardins de Paradis » par **Tristan Arlaud** en tant que chef de culture, et **Oriane Arlaud**, gérante à mi-temps (+ un investisseur).
- **2014** : Création de l'Association pour le Développement de l'Agriculture du Puy-Ste-Réparate (ADAPSR).
- **2016** : Création du premier magasin de vente directe de la SARL.
- **2019** : Création de la SAS « Le coin des Paysans », qui polarise l'activité de vente directe.
- **2021** : Création d'un deuxième magasin.

Quel projet de production maraîchère?

Contraintes du milieu :

Climat : méditerranéen, favorable au maraîchage, **mais** :

- **Risques de sécheresse**, néanmoins parcelles irrigables à l'aide de canaux proches. Irrigation possible en goutte à goutte, i.e. économies d'eau.
- **Utilisation de serres** : production moins dépendante des contraintes climatiques.

Sol : calcaire, avec fortes variations pédologiques d'un site à l'autre - nécessité d'une connaissance fine de chaque parcelle.

Le bio pour préserver la santé de tous :

- **Prévention** de l'apparition de ravageurs ou de maladies par gestion précise de l'irrigation, de la fertilisation, des rotations ou associations de cultures et de la date de semis.
- **Observation** constante des cultures pour réduire les traitements en accroissant leur efficacité.
- Utilisation de la **lutte biologique** par conservation.
- Paillage plastique, travail de sol et arrachage mécanique pour lutter contre les adventices.
- Engrais et amendements biologiques.

Stratégie économique :

Réduire les coûts liés aux intrants

Démarche d'autonomie, accroît la marge de l'exploitation :

- Réalisation des plants maraîchers et semis direct plutôt qu'achat des plants chez un pépiniériste.
- Sélection et reproduction de certaines semences.
- **Peu de main d'œuvre** (un saisonnier, 2mois/an).



Bilan : un ensemble de contraintes techniques

1. Nécessité d'un fort investissement de temps :
 - Substitution une partie des intrants (pesticides, plants, engrais) par du **travail**.
 - **Gestion fine** de la conduite des cultures, collecte d'informations et suivis continus.
2. Productions qui dépendent fortement du **matériel** : serres, goutte à goutte, paillage, engins, outils, etc.

La production, entre intégration technique et rentabilité économique

Stratégie économique : Un maraîchage productif

- **Utilisation des données collectées sur le terrain pour créer et optimiser les itinéraires techniques.**
- Choix des cultures en fonction des demandes des consommateurs et de la rentabilité.
- Avantages du maraîchage : production pendant plusieurs mois pour chaque parcelle, particulièrement sous serre.
- Semis différés pour maintenir une production plus longue.
- Transformations mineures : valorisation de la production.



Quelques données de production :

- SAU : 25 ha dont **7 ha** en maraîchage.
- **Rotation type** : solanacée (tomate, pomme de terre) – cucurbitacée (melon, courge) – légumineuse (pois, haricots) – jachère.
- Autres productions : fraises, non maraîchères (raisin, olives).

Possibilité d'intégration des contraintes :

- Production rentable sur une surface limitée :
- Possibilité d'une gestion fine et d'un suivi adéquat de celles-ci.
 - Charge de travail qui reste gérable.
- **Intégration réussie des contraintes techniques.**

L'intégration dans le territoire, la clé de la durabilité

Stratégie économique : Vente directe

Rentabilisation maximale des productions :

- Vente directe depuis la création de l'entreprise, s'inscrit dans la démarche d'**autonomie**.
- Pourcentage du prix de vente touché plus élevé qu'avec la grande distribution et prix fixé par les producteurs, **chiffre d'affaire conséquent**. *Vente directe : CA de 200 000€ en 2020 ; Pour la SARL : EBE de 32 000 € et revenu annuel net de 20 000 € pour 1,5 personnes.*
- **Clientèle** : demande avec l'environnement périurbain et qui se maintient grâce à une offre de qualité (goût, bio) à prix abordables.

SAS « Le coin des Paysans » :

- 7 actionnaires, dont les deux gérants des Jardins de Paradis et d'autres producteurs.
- Une offre diversifiée grâce à 15 producteurs-apporteurs.
- Activité d'achat-revente, notamment pour les périodes creuses (environ 20% du chiffre d'affaire annuel).



Cohérence technique :

- Possibilités d'investissements : nouvelles terres, renouvellement du **matériel** nécessaire à la production.
- Trésorerie suffisante pour investir **sans crédit** : économies sur les intérêts, indépendance financière.

Une composante sociale essentielle :

- Implication de l'exploitation dans le **Projet Alimentaire Territorial**, porté par l'**ADAPSR**, qui regroupe producteurs et consommateurs :
- **Autonomie alimentaire** : approvisionnement de cantines et de restaurants, vente directe.
 - Installation de nouveaux agriculteurs : formations.
 - Sensibilisation de la société civile.
- Appui social et local fort, qui pérennise l'exploitation.**

En somme :

Un projet **durable** car **respectueux de l'environnement**, avec une **composante sociale forte et viable économiquement**.